

Le mot du Bâtonnier

7 juin 2022



Michel Guichard, Bâtonnier 2021-2022

Mes chères Consœurs, Mes chers Confrères,

En premier lieu, je voulais vous informer que le Barreau des Hauts-de Seine vient de faire un recours contre la circulaire du Garde des Sceaux du 28 février 2022 qui commentait le dispositif mis en œuvre sur le secret professionnel en matière de conseil. Comme le barreau de Paris, nous avons attaqué ces commentaires allant au-delà du texte de loi du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire.

La situation au pôle familial du tribunal judiciaire de Nanterre reste toujours préoccupante. A la suite de la motion du Conseil de l'Ordre du 7 avril 2022, le Barreau des Hauts-de-Seine avec le soutien du Barreau de Paris et des sections locales des syndicats de magistrats, a publié un communiqué de presse s'inquiétant de la situation de ce pôle particulièrement touché par le manque de moyens matériels et humains.

Le Conseil de l'Ordre a par ailleurs modifié son règlement intérieur pour autoriser, sous certaines conditions, un avocat à poursuivre sa relation avec un client rencontré au cours d'une permanence gratuite d'accès au droit.

Le site public du barreau des Hauts-de-Seine a fait l'objet d'une profonde rénovation et sera mis en place dans les prochains jours.

N'oubliez pas enfin d'ouvrir vos droits d'accès à BarÔtech pour vous permettre notamment de déclarer vos formations.

Votre bien dévoué,

Michel Guichard
Bâtonnier